

Le barème de cotisation a été voté en assemblée générale du RADSI Nouvelle-Aquitaine en session extraordinaire le 17 octobre 2017.

Nom de l'organisation :

Organisation / Collectif structuré juridiquement

Le montant de la cotisation annuelle dépend du budget annuel de l'organisation ou du collectif :

Niveau	Budget annuel	Cotisation
1	0 à 10 000 €	20 €
2	10 000 à 20 000 €	40 €
3	20 000 à 50 000 €	50 €
4	50 000 à 60 000 €	60 €
5	> 60 000 €	80 €

Organisation, membre d'un collectif lui-même adhérent au RADSI Nouvelle-Aquitaine

Le cas échéant, merci de préciser le nom de ce collectif :

Le montant de la cotisation annuelle est divisé par deux et dépend du budget annuel.

Niveau	Budget annuel	Cotisations
1	0 à 10 000 €	10 €
2	10 000 à 20 000 €	20 €
3	20 000 à 50 000 €	25 €
4	50 000 à 60 000 €	30 €
5	> 60 000 €	40 €

Cotisation 2018

Montant =	Réglé par chèque à l'ordre <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/> virement bancaire <input type="checkbox"/>
-----------	---

Dons

De la structure =	A titre personnel =
-------------------	---------------------

Date et Signature